



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

Séance extraordinaire du 28 février 2024

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la
Municipalité de Saint-Damien, tenue à 16 h, le 28 février 2024, en
la salle habituelle des délibérations, à laquelle sont présents et
forment quorum sous la présidence du maire, monsieur Pierre
Charbonneau,

Mesdames et Messieurs,

Jacqueline P. Croisetière, conseillère district 1
François Bessette, conseiller district 3
Michel St-Amour, conseiller district 4
Michel Charron, conseiller district 5
Christiane Beaudry, conseillère district 6

Madame Sabrina Lepage directrice générale adjointe, est
également présente. Aucun citoyen en présentiel.

*La présente séance du conseil se tient en présentiel et son
enregistrement sera déposé sur le site Internet de la Municipalité.*

*Par conséquent, et afin d'éviter de nuire au bon déroulement de la
séance, il est demandé par monsieur le maire, à l'audience
présente dans la salle, de bien vouloir éviter de filmer ou
enregistrer ladite séance.*

1. PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

À 16 h, les présences sont prises et le quorum est constaté.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 16 h, monsieur le maire, Pierre Charbonneau, ouvre la séance.

3. DÉCLARATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

La directrice générale adjointe déclare que l'avis de convocation
pour la présente séance a été signifié dans les délais prescrits par la
loi.

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

71-02-2024

Sur proposition de madame Jacqueline P. Croisetière, il est
unanimentement résolu :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Présences et constatation du quorum
2. Ouverture de la séance
3. Déclaration de la directrice générale adjointe
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Demande d'aide financière au programme ESSA
6. Gestionnaire de formation SSI
7. Période de questions

11535



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

Séance extraordinaire du 28 février 2024

8. Levée de la séance

5. **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME ESSA**

72-02-2024

Considérant que la Municipalité de Saint-Damien est propriétaire de l'immeuble sis au 6691, chemin Montauban, étant le garage municipal hébergeant les travaux publics;

Considérant que la Municipalité souhaite y accueillir la caserne d'incendie, adjacente au garage municipal;

Considérant qu' un programme pour la requalification de bâtiments collectifs (ESSA) offre une aide financière pour la réalisation d'études de faisabilité et un accompagnement dans les phases de réflexion et de planification;

En conséquence, **sur proposition de monsieur Michel Charron**, il est unanimement résolu :

Que ce conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme ESSA pour la reconversion d'une partie du garage municipal, sis au 6691, chemin Montauban. Madame Diane Desjardins, directrice générale et greffière par intérim est autorisée à signer les documents requis pour la réalisation de cette résolution, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Damien.

Que la résolution 57-02-2024 soit annulée.

6. **GESTIONNAIRE DE FORMATION SSI**

73-02-2024

Considérant que la Ville de Saint-Charles-Borromée, par l'entremise d'un avis de non-renouvellement, informe qu'elle met fin à l'entente de gestionnaire de formation auprès de l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ);

Considérant que l'entente offrant le service de gestionnaire de formation des pompiers à la MRC avec la Ville de Saint-Charles-Borromée prend fin le 28 février 2024;

Considérant que lors de l'atelier de réflexion SSI du 3 novembre 2023, les partenaires ont demandé au Service d'aménagement de prendre en charge le service de gestionnaire de formation au sein de la MRC de Matawinie;

Considérant que la MRC de Matawinie souhaite devenir gestionnaire de formation entourant la formation des pompiers de la MRC;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

Séance extraordinaire du 28 février 2024

Considérant que la Commission sécurité publique, incendie et civile a recommandé, lors de la rencontre du 17 janvier 2024, que le Service d'aménagement devienne gestionnaire de formation et de soutien aux partenaires de la MRC en matière de formation des pompiers;

Considérant que lors de la séance du Conseil de la MRC du 24 janvier 2024, le Service d'aménagement a été autorisé à devenir gestionnaire de formation et de soutien aux partenaires de la MRC en matière de formation des pompiers (résolution CM-01-042-2024);

En conséquence, **sur proposition de monsieur François Bessette**, il est unanimement résolu :

Que ce conseil autorise le Service d'aménagement à devenir gestionnaire de formation et de soutien aux partenaires de la MRC en matière de formation des pompiers.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à se nommer et à poser leur question.

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

74-02-2024

L'ordre du jour étant épuisé, **sur proposition de madame Jacqueline P. Croisetière**, il est unanimement résolu de lever la séance à 16 h 06.

Pierre Charbonneau
Maire

Sabrina Lepage
Directrice général adjointe